

# Vent debout contre les *idées reçues*

## Une énergie intermittente mais des variations prédictibles

A l'aide des prévisions météorologiques, la production éolienne est connue à l'avance. Les éoliennes produisent 80% du temps en moyenne : elles commencent à produire avec des vents d'environ 11 km/h et se mettent automatiquement à l'arrêt pour des vents de plus de 90 km/h. Toutes les opérations de maintenance préventive ou corrective nécessitent d'arrêter les machines.

### Une énergie propre et renouvelable

Le vent est une énergie inépuisable, gratuite et non polluante. Pas de combustible, pas de CO<sub>2</sub> : selon RTE, l'éolien vient se substituer le plus souvent aux centrales thermiques à flamme (gaz, charbon, fuel) et diminue d'autant les émissions de CO<sub>2</sub>. C'est particulièrement vrai en hiver, en période de pointe de production.



## Les éoliennes sont-elles un danger pour la faune et les oiseaux ?

Les éoliennes peuvent perturber l'habitat naturel de certaines espèces. Le développement d'un parc nécessite donc une étude ornithologique portant sur un cycle complet de reproduction pour évaluer les impacts sur la faune. Les risques principaux sont la collision même si celui-ci reste faible (entre 0,4 et 1,3 oiseau tué par éolienne et par an).

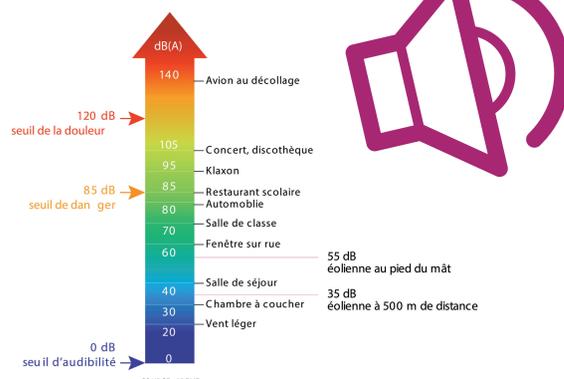
Causes d'accidents mortels chez les oiseaux  
(nombre pour 10 000 décès)



## Parlons décibels

L'émission sonore des éoliennes varie selon la vitesse du vent. Les éoliennes ont connu ces dernières années des perfectionnements permettant de réduire le bruit : vitesse de rotation des pales réduite, mécanisme plus silencieux, capitonnage de la nacelle, etc.

La réglementation des émissions sonores est très stricte : pas plus de 5 dB supplémentaires le jour, pas plus de 3 dB la nuit pour les plus proches riverains. Cette règle n'est pas négociable.



## Des nouveaux pylônes électriques ?

Non, l'électricité produite est acheminée à un poste de raccordement par un réseau enterré.



## Pourquoi ça clignote la nuit ?



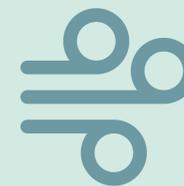
C'est une obligation de signalisation imposée par la Direction de l'Aviation Civile, sans aucune possibilité de dérogation, pour tous les ouvrages de grande taille.

## Le brouillage TV, info ou intox ?

La loi impose aujourd'hui aux sociétés d'exploitation de remédier aux problèmes de brouillage ponctuels. La diffusion à travers la TNT et les Box n'est pas concernée.



## Une éolienne peut-elle se briser en raison d'une tempête ?



Le risque est très marginal. Les mâts sont conçus pour résister à des vents de plus de 220 km/h (Xynthia: 150km/h).